

1 juin 2010 06h00 | Par P.K.

« Nous voulons d'autres alternatives »

L'assemblée générale du Collectif pour les déplacements en Béarn s'est déroulée à la mairie jeudi soir.



Il y avait beaucoup de monde lors de l'assemblée générale qui s'est tenue salle Louis-Barthou. PHOTO P.K.

Présidée par Yves Lepel-Cointet, l'assemblée générale du Collectif pour les déplacements en Béarn (Code), a surtout eu pour but de réunir les adhérents (au nombre de 110 aujourd'hui) et les sympathisants autour d'une rencontre faite d'échanges après quatre mois d'existence de la structure.

Le président a rappelé qu'ils représentaient un collectif de personnes qui luttait contre la nouvelle voie routière dite Pau-Oloron.

Les arguments avancés restent les mêmes : le coût économique supporté par les habitants, l'impact environnemental et ses atteintes aux personnes, la pollution, la santé... Parmi les actions menées actuellement par l'association, on retiendra le lancement d'une pétition au travers de laquelle les membres font savoir aux élus du Conseil général et aux Communautés de communes associées qu'ils n'acceptent pas que le syndicat mixte ait pour unique objet l'étude de faisabilité opérationnelle d'une voie rapide Poey-de-Lescar/Gurmençon.

Réunions publiques

« Nous voulons que d'autres alternatives pour relier Pau à Oloron soient étudiées pour répondre aux besoins de déplacement des habitants entre Pau et le haut Béarn. L'aménagement - pas une simple sécurisation - de la RN 134 pour en faire la liaison routière la mieux adaptée afin de relier ces deux villes. Et, enfin, nous demandons l'amélioration de l'offre ferroviaire Pau-Oloron : cadencement, fréquence, modernisation... », indiquait le président.

À ce jour, on dénombre plus de 1 000 signatures. « Parmi les actions futures, le collectif va proposer des réunions publiques dans tous les villages concernés par le passage de cette route afin de donner la parole aux citoyens qui sont très nombreux à ne pas être au courant de ce projet », ajoutait encore un membre du collectif.

© www.sudouest.fr 2010